

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2009

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 11 MARS 2009**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Marie-Pierre PERNAT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la Mairie de SCIONZIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.

- Procédé à l'installation de Madame Patricia ROSA, Maire d'ARACHES-LA-FRASSE, en qualité de Déléguée syndicale suppléante de la commune d'ARACHES-LA-FRASSE, en remplacement de Monsieur Georges THIBAUT, qui a démissionné de ces fonctions (Délibération n° 2009-01).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

1° - Fixé, dans le cadre de la généralisation de la mise en place du compostage individuel des bio-déchets sur le territoire de l'ensemble des collectivités adhérentes à notre syndicat, les modalités d'acquisition des composteurs par notre syndicat et de rétrocession de ces matériels aux collectivités concernées (Délibération n° 2009-02).

2° - Décidé, dans le cadre de la généralisation de la mise en place du compostage individuel des bio-déchets sur le territoire des collectivités adhérentes à notre syndicat, la création de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, pour une durée maximale de six mois, afin de faciliter la distribution des composteurs (Délibération n° 2009-03).

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

3° - Procédé à l'élection de Messieurs Claude HUGARD, représentant la commune de CLUSES et André FERIGO, représentant la commune de SCIONZIER, en qualité de Délégués titulaires, ainsi qu'à l'élection de Messieurs Jean-Claude LEGER et Jean-François BRIFFAZ, en qualité de Délégués suppléants, afin de représenter notre syndicat au Comité syndical du S.M.3.A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (Délibération n° 2009-04).

4° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2008, portant sur le Budget Principal (Délibération n° 2009-05).

5° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2008, portant sur le Budget Principal (Délibération n° 2009-06).

6° - Affecté le résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2008, portant sur le Budget Principal (Délibération n° 2009-07).

7° - Débattu sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2009, portant sur le Budget Principal (Délibération n° 2009-08).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

8° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2008, portant sur le Budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2009-09).

9° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2008, portant sur le Budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2009-10).

10° - Affecté le résultat de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2008, portant sur le Budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2009-11).

11° - Débattu sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2009, portant sur le Budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2009-12).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

12° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2008, portant sur le Budget annexe de l'assainissement non collectif (Délibération n° 2009-13).

13° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2008, portant sur le Budget annexe de l'assainissement non collectif (Délibération n° 2009-14).

14° - Débattu sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2009, portant sur le Budget annexe de l'assainissement non collectif (Délibération n° 2009-15).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 13 mars 2009

Le Président,

Signé : Raymond MUDRY.